

REGLEMENT DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

La municipalité de SAINT MARTIN DE HINX a décidé de louer la salle socioculturelle dans la mesure de sa disponibilité et dans les conditions suivantes.

1. Prix et modalités de réservation :

La salle socioculturelle est équipée des tables, chaises, cuisine équipée, bar, eau, électricité, chauffage et climatisation.

Deux cautions seront demandées à chaque utilisateur,

- 1 de 1300€
- 1 de 150€ pour la netteté de la vaisselle et du matériel, ce chèque de caution sera restitué sous 15 jours par courrier.

Location : du Vendredi 13 h au Lundi 13 h

-Habitants de la commune : **300.00 €**
(Pas de location à destination d'un tiers sauf leurs enfants résidant hors commune)

Le règlement s'effectuera comme suit :

- 1 chèque de 150 € d'arrhes à la réservation ; encaissable de suite et remboursable qu'en cas de force majeure (décès, séparation ...)
- 1 chèque de 150 € à la réservation, encaissable après la manifestation.

-Habitants hors commune : **900.00 €**

Le règlement s'effectuera comme suit :

- 1 chèque de 450 € d'arrhes à la réservation ; encaissable de suite et remboursable qu'en cas de force majeure (décès, séparation ...)
- 1 chèque de 450 € à la réservation, encaissable après la manifestation.

Location : du Vendredi 13 H au dimanche 13 H ou Samedi 13 H au Lundi de 13 H

-Habitants de la commune : **200.00 €**
(Pas de location à destination d'un tiers sauf leurs enfants résidant hors commune)

Le règlement s'effectuera comme suit :

- 1 chèque de 100.00 € d'arrhes à la réservation ; encaissable de suite et remboursable qu'en cas de force majeure (décès, séparation ...)
- 1 chèque de 100.00 € à la réservation, encaissable après la manifestation.

-Habitants hors communes : **600€**

Le règlement s'effectuera comme suit :

- 1 chèque de 300 € d'arrhes à la réservation ; encaissable de suite et remboursable qu'en cas de force majeure (décès, séparation ...)
- 1 chèque de 300 € à la réservation, encaissable après la manifestation.

Location de 24 H : Périodes vacances scolaires du lundi 13 H au jeudi 13 H.

- Habitant de la commune : **100 €**
(Pas de location à destination d'un tiers sauf leurs enfants résidant hors commune)

- Habitant hors commune : **300 €**

- Associations communales : **Gratuit**

-Associations hors commune : **300 €**
Sociétés (séminaires, réunions, etc.....) :

Pas de location (24H) pour habitant commune et hors commune du vendredi au lundi.

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés chaque année par le Conseil Municipal.

2. Remise des clés, rangement, nettoyage :

Il vous faudra contacter Mme DAUGAREIL ou Mme ROBINEAU à la MEDIATHEQUE Tél. :05 59 56 93 01 ou Fax : 05 59 56 93 01 au minimum une semaine avant la manifestation afin de fixer un rendez-vous. Elles vous remettront les clés la veille de la manifestation et devront les récupérer le lendemain (suivant la durée de votre location). Mme DAUGAREIL, Mme ROBINEAU ou les agents des services techniques rédigeront l'état des lieux en présence du locataire avant et après la manifestation.

Le rangement de la salle ainsi que le nettoyage intérieur et extérieur devront être effectués correctement, y compris l'intérieur des réfrigérateurs, fours, lave vaisselle etc.

Pour les cuissons réalisées à l'extérieur de la salle socioculturelle, il est impératif de protéger le sol et les murs des éclaboussures graisseuses. De plus, il est strictement interdit de vider les huiles dans le réseau d'eaux pluviales (grilles à proximité du bâtiment). Pour tout nettoyage insuffisant ou les consignes non respectées, la caution ou une partie de celle-ci sera retenue. Cette somme indemniserà l'employé communal ou une entreprise qui aura la charge du nettoyage supplémentaire.

3. Responsabilité :

Le locataire sera responsable matériellement et physiquement. Toute dégradation sera réparée à ses frais, il est obligatoire de joindre **une assurance responsabilité civile** ainsi qu'une extension qu'il faudra demander spécialement à son assureur pour l'utilisation de la salle et de ses abords, au moment de la réservation.

En cas de litige, la caution sera conservée jusqu'à réparation effective des dégradations.

La personne majeure, désignée comme responsable et présente le jour de la manifestation, sera chargée de mettre en œuvre les mesures de sécurité en cas d'incendie et de panique dans l'établissement loué, conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, modifié et publié au journal officiel du 16 février 2010, et notamment les articles MS 45 et MS 46.

Cette personne, devra être présente lors de l'état des lieux initial, afin de prendre connaissance des emplacements du matériel de lutte contre d'incendie, des sorties de secours, des mesures et consignes à appliquer en cas de feu et de panique.

Les consignes de sécurité seront rappelées à l'ensemble des participants.

En cas d'urgence, vous trouverez :

- **Au fond du hall un téléphone uniquement pour appels d'urgence, (SAMU, POMPIERS, POLICE).**
- **Extincteurs : dans la salle (2), cuisine (1) et hall d'entrée (2).**
- **Un plan d'évacuation sur le mur de la salle.**
- **Défibrillateur**

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier le présent règlement et compte sur la compréhension et la bonne volonté de chacun afin que tout puisse se passer dans les meilleures conditions.

Tenant compte de l'état neuf de la salle socioculturelle, une interdiction permanente d'utilisation des matériels suivants dans la salle socioculturelle et hall d'entrée.

- **Cycles, patins et planches à roulettes.**
- **Balles, ballons et tout objet pouvant percuter les cloisons.**
- **La manipulation des tables et chaises doit se faire avec précaution aux abords des cloisons de la salle**
- **Un état des lieux photographique sera effectué avant et après chaque utilisation ou location par des tiers**

Signature de la personne responsable,
(Mention à apposer : lu et approuvé) :

LOCATION VAISSELLE				
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRÊT	RETOUR
Assiette creuse	200	3,50 €		
Assiette plate	346	3,50 €		
Assiette à dessert	200	3,00 €		
Sous-tasse	200	2,00 €		
Tasse	164	2,00 €		
Verre à pieds 19,5cl	204	1,50 €		
Verre à pieds 25cl	204	1,50 €		
Verre à eau 20cl	98	1,50 €		
Verre à Ricard Scotland 22 cl	96	1,50 €		
Saladier empilable 170 mm	8	3,00 €		
Saladier empilable 200mm	9	4,00 €		
Saladier empilable 23cm	19	4,00 €		
Soupière 24cm	10	15,00 €		
Légumier 24cm	10	10,00 €		
Plat ovale 50cm	18	10,00 €		
Corbeille à pain 26,5cm	18	7,00 €		
Broc arc 100cl	14	5,00 €		
Carafon à vin 100cl	18	4,00 €		
Pot empilable 150cl	10	20,00 €		
Cuillère de table	200	0,50 €		
Fourchette de table	200	0,50 €		
Cuillère à café	200	0,50 €		
Couteau de table	200	0,50 €		
Plateau	18	20,00 €		
Louche	19	7,00€		
Carafon à café	3			

LOCATION DE LA VAISSELLE : En cas de perte ou de casse, se reporter au tableau ci-dessus pour le règlement.